

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



11101299



23-06-2011

Greffé

N° d'entreprise : 0479.222.560

Dénomination

(en entier) : **EMMANUEL ADOPTION**

(en abrégé) :

Forme juridique : Asbl

Siège : Avenue Nusbaum 23 à 4141 Louveigné

Objet de l'acte : **Modification du conseil d'administration et délégation de la gestion
journalière**

L'assemblée générale extraordinaire de l'asbl Emmanuel Adoption qui s'est tenue le 2 mars 2011 a accepté les démissions des administrateurs suivants :

Madame Genviève Bonhomme-Leyh, domiciliée Vieille Route de Stavelot 37, à 4900 Spa

Monsieur Christian Levaux, domicilié Rue Baziles 6, à 4670 Blegny,

Monsieur Roger Van Espen, domicilié Rue Saint-Pierre à 4920 Aywaille,

Monsieur Ghislain Weickmans, domicilié Rue Longue 16, à 4837 Baelen.

La même assemblée générale a ensuite nommé administrateurs

Madame Christiane Boldo-Baudine, domiciliée Rue du Père André 8, 4141 Louveigné,

Monsieur Pol-Marie Boldo, domicilié Rue du Père André 8, 4141 Louveigné,

Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute, domiciliée Rue de Barisart 176, 4900 Spa,

Monsieur Philippe Dumont, domicilié Rue Thier des gattes 59, 6950 Nassogne,

Monsieur Alain Dupont, domicilié Rue de Sendrogne 116, 4141 Louveigné,

Monsieur Michel Mertens, domicilié Rue de Herve 637, 4030 Grivegnée.

Le conseil d'administration ainsi constitué s'est aussitôt réuni et a attribué en son sein les fonctions suivantes :

Président : Monsieur Philippe Dumont,

Secrétaire : Madame Pascale Bruggeman-Van Den Haute

Trésorier : Monsieur Michel Mertens.

Il résulte enfin du conseil d'administration qui s'est réuni le 18 mai 2011 que la gestion journalière de l'association a été déléguée à Monsieur Jean-Michel Charlier, domicilié Rue des Doyards 54, à 4653 Bolland

Philippe Dumont,

Président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature